



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE  
A/41/61  
S/17694  
27 décembre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 26 décembre 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à la lettre qui vous a été adressée le 20 novembre 1985 (A/40/909-S/17643) relative à l'acte d'agression commis par des avions de chasse israéliens qui avaient violé l'espace aérien de la Syrie, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler de nouveau votre attention ainsi que celle des membres du Conseil de sécurité sur le fait qu'Israël continue d'aggraver la tension dans la région, de menacer de recourir à l'emploi de la force et de violer les règles du droit international ainsi que la Charte des Nations Unies.

Le survol du territoire libanais par des avions de combat israéliens constitue non seulement une violation flagrante de la souveraineté d'un pays frère Membre de l'Organisation des Nations Unies mais encore une menace directe et délibérée contre les forces syriennes qui se trouvent au Liban à la demande du gouvernement légitime de ce pays et conformément à la décision adoptée par la Ligue des Etats arabes en vue de contribuer au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans ce pays.

Toute menace contre la sécurité des forces syriennes au Liban constitue une menace contre la sécurité de la Syrie. Les menaces qu'Israël profère ouvertement contre la Syrie ont notamment pour objet de saboter les efforts sincères que ce pays a déployés et continue de déployer en vue de contribuer à la réconciliation nationale et au rétablissement d'une vie normale au Liban.

A/41/61  
S/17694  
Français  
Page 2

Le Gouvernement de la République arabe syrienne, qui a maintes fois mis en garde la communauté internationale contre les conséquences de ces actes d'agression israéliens, l'exacerbation des tensions qui en résulte dans la région et les graves dangers qu'ils font peser sur la paix et la sécurité internationales, tient à réitérer sa détermination d'exercer son droit légitime de défendre sa sécurité et l'intégrité de ses forces armées. La communauté internationale, qui a maintes fois condamné Israël pour ses pratiques agressives et expansionnistes, doit aujourd'hui adopter une attitude plus ferme que jamais face aux provocations et aux défis qu'Israël lance contre la Syrie et empêcher les avions de combat israéliens de survoler l'espace aérien libanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Dia-Allah EL-FATTAL